



## INSTRUCTION EMAS EN 10 QUESTIONS

L'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique met en place un Système de management environnemental en place selon le règlement Européen EMAS 1229. Cette instruction a pour but d'expliquer ce qui se cache derrière cette réalité qui est la continuité du label "Entreprise éco dynamique".

Au niveau fédéral, nous sommes près de 65.000 fonctionnaires. Nous pouvons agir en vue de léguer aux générations futures un environnement où il fera bon vivre pour chacun. C'est assurément un des défis majeurs de notre époque et nous pouvons tous apporter notre pierre à l'édifice.



### 1. EMAS ? QU'EST-CE QUE C'EST ?

EMAS est la contraction de « Eco-Management and Audit Scheme ». Cette approche au niveau européen est un gage de qualité environnementale. L'institution ou l'organisme qui souhaite être enregistré EMAS s'engage à mettre en place un système de management environnemental (SME) et à s'inscrire dans une démarche structurée, définie dans un règlement européen (CE1221/2009)<sup>1</sup>.

### 2. À QUOI SERT UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ?

L'objectif d'un système de management environnemental (SME) est de réduire les impacts des activités d'une institution ou d'un organisme sur l'environnement. On distingue :

- les impacts liés au fonctionnement d'une organisation, à sa logistique (éco-gestion) : consommation d'énergie, d'eau, de papier, production de déchets, mobilité, etc.
- les impacts liés aux cœurs de métier d'une organisation : comment dans ses domaines d'activités/dans la réalisation de ses objectifs, une organisation peut-elle mieux prendre en compte le respect de l'environnement ?

Par exemple, les Directions opérationnelles Publics, Milieux naturels, Terre et histoire de la vie ainsi que la Direction opérationnelle Taxonomie et Phylogénie et le service Scientifique Patrimoine ont la capacité d'influer positivement sur l'environnement.

### 3. POURQUOI UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DANS MON INSTITUTION ?

La démarche s'inscrit parfaitement dans la stratégie de notre Institution ainsi que dans les missions fondamentales de l'Institut.

Par ailleurs, les pouvoirs publics jouent un rôle d'exemple vis-à-vis des citoyens. Grâce à une meilleure gestion environnementale, nous diminuons les incidences négatives de nos activités sur l'environnement, et nous contribuons également à diminuer les dépenses publiques.

Finalement, le gouvernement a décidé en 2005 que tous les SPF et SPP doivent obtenir l'enregistrement EMAS, et le conserver et en 2011 a élargi l'obligation aux autres institutions fédérales. Chaque Institution compte donc un coordinateur EMAS: Pour l'IRSNB: Benoit Vandervaeren, [benoit.vandervaeren@belspo.be](mailto:benoit.vandervaeren@belspo.be), 02/238.35.73; Pour Belspo: Caroline Dandois, [caroline.dandois@beslpo.be](mailto:caroline.dandois@beslpo.be), 02/238.34.77.

<sup>1</sup> lien : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32009R1221:EN:NOT>



## INSTRUCTION EMAS EN 10 QUESTIONS

### 4. QUEL EST LE LIEN ENTRE EMAS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

EMAS est un système de management ayant pour objectif une prise en compte de l'environnement dans le fonctionnement de l'institution. L'environnement est un des piliers du développement durable qui en compte deux autres : le pilier économique et le pilier social. C'est en équilibrant ces trois aspects du développement que celui-ci deviendra durable, c'est-à-dire soutenable pour la planète et tous ses habitants, aujourd'hui et demain.

### 5. QUELLES SONT LES EXIGENCES D'EMAS ?

Le règlement EMAS exige de l'institution qui souhaite obtenir l'enregistrement :

- la conformité légale : l'institution doit respecter toute la législation environnementale ;
- le soutien du management : la hiérarchie, à son plus haut niveau, s'engage à soutenir le projet (voir notre politique qualité-environnement) ;
- la participation du personnel ;
- l'amélioration continue : le SME est régulièrement évalué pour s'améliorer de manière continue ;
- la communication interne et externe des objectifs environnementaux de l'institution et des résultats obtenus : l'institution doit faire preuve de transparence sur les défis environnementaux qu'elle s'est fixés (voir notre déclaration environnementale annuelle).

### 6. QUELLES SONT LES PRINCIPALES ÉTAPES D'EMAS ?

L'institution doit :

- identifier les incidences de ses activités, puis déterminer les incidences les plus significatives sur l'environnement via une analyse environnementale ;
- déclarer son engagement dans la politique environnementale ;
- s'assurer de façon continue qu'elle respecte toutes les législations environnementales qui lui sont applicables ;
- définir les objectifs environnementaux qu'elle veut atteindre ;
- évaluer le bon fonctionnement de son système de management environnemental (SME) via des audits réguliers réalisés par des personnes tant internes qu'externes ;
- communiquer sur ses objectifs et les résultats obtenus, via la déclaration environnementale.
- documenter le fonctionnement de l'ensemble du système

L'institution obtient alors l'enregistrement EMAS, valable trois ans et renouvelable.

### 7. COMBIEN DE TEMPS DURE UN PROJET EMAS ?

C'est un processus d'amélioration continue et donc on n'en a jamais fini avec EMAS ! EMAS est bien plus qu'un projet : c'est un mode de gestion évalué et audité régulièrement, une philosophie. Cela permet d'éviter les assouplissements et stimule pour faire toujours mieux.

### 8. EMAS PASSE PAR VOUS

Une des clés d'un bon système EMAS est la participation de chacun. La répétition et la multiplication des petits gestes quotidiens font la différence : éteindre la lumière quand on quitte un local, éteindre ordinateur et écran en fin de journée, n'imprimer qu'à bon escient, préférer une mobilité durable à la voiture individuelle, etc.



## INSTRUCTION EMAS EN 10 QUESTIONS

Intégrer le souci de l'environnement dans son travail quotidien doit devenir un réflexe : par exemple, considérer l'environnement dans le cadre d'un appel d'offre ou cette instruction n'a pas été imprimé pour diminuer la quantité de papier utilisée par notre Institut..

C'est grâce à vous qu'un système EMAS prend vie !

### 9. POURQUOI VOUS IMPLIQUER DANS EMAS ?

EMAS a de nombreux effets positifs : un meilleur fonctionnement et une meilleure image de l'Institut, un meilleur environnement de travail, un plus grand respect de son outil de travail, une meilleure qualité de l'air intérieur, des effets positifs sur le bien-être, la satisfaction de participer à un projet fédérateur et constructif, etc.

Exemples :

- des photocopieuses et des imprimantes qui consomment moins d'énergie ;
- du matériel de bureau et des consommables moins nocifs pour l'environnement et la santé et qui ne nuisent pas à la qualité de l'air ;
- des économies d'eau, d'énergie, de papier, etc. permettent une rationalisation des dépenses qui, elle-même, pourra contribuer à améliorer le cadre de travail ;
- une meilleure gestion des déchets ;
- etc.

### 10. ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ? ENVIE D'APPORTER VOTRE CONTRIBUTION AU PROJET ? UNE QUESTION, UNE REMARQUE, UNE SUGGESTION ?

N'hésitez pas à contacter l'Ecoteam (Gérard Cobut) ou le Coordinateur Environnemental (Benoit Vandervaeren)